



MAIRIE

Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 29 janvier 2009

Étaient présents tous les membres du Conseil Municipal.

Le Maire ouvre la séance à 20h10.

Renée CORDESSE et Isabelle VIELLEDENT, sont nommées secrétaires de séance.

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

DÉNEIGEMENT

Le Maire remercie Raymond CHABERT de sa présence en ce début de Conseil Municipal afin d'expliquer le mode de fonctionnement du déneigement sur la Commune. Ce dernier précise qu'il est alerté par le patrouilleur des services de l'équipement entre 5 et 7 heures. Si la neige tombe après 7 heures il appartient au Maire de décider du déneigement, opération qui n'est possible que lorsque Raymond a terminé le soin à ses animaux.

A la lumière des récentes et importantes chutes de neige, il est apparu nécessaire d'établir la liste des mesures à appliquer : à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

Le Maire se félicite de la solidarité spontanée qui s'est manifestée dans les villages lors de cet épisode neigeux.

DÉCLASSEMENT PARCELLAIRE PLACE DU BARRI

L'enquête publique du Barri est favorable au déclassement des 12 m². Synthèse des conclusions motivées du commissaire enquêteur : *« Personne ne met en doute la bonne foi des personnes qui ont vécu ou œuvré à proximité immédiate des lieux considérés et faisant remarquer que la parcelle cédée par le particulier faisait partie intégrante du Domaine Public. Mais aucun document n'a pu être trouvé, malgré nos recherches, celles des élus et des intervenants, susceptible de confirmer les affirmations exposées... Il ne nous paraît ni logique ni rationnel d'opposer des souvenirs, anecdotes, faits antérieurs ou encore des présomptions à une attestation notariée, attribuant sans équivoque la propriété à Monsieur DALLE, à la suite de successions ou partages officiels... La finalité escomptée à l'issue de l'opération engagée est satisfaisante pour chacune des parties concernées, Commune et particulier, tandis que les intervenants obtiennent le retour de la parcelle AI 34 dans le Domaine Public... Cela étant, la sagesse nous invite à ne pas engager la Commune dans des recherches complémentaires dont le coût risque d'être hors de proportion... Les remarques formulées, rappellent aux élus et responsables locaux qu'ils doivent se montrer vigilants pour assurer la conservation du Domaine Public dans son intégrité. »*

Le rapport peut-être consulté à la Mairie.

CONTRIBUTIONS D'URBANISMES

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la *Note du SDEE* (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) *qui a pour objet de faire le point sur les conséquences financières et administratives pour les collectivités locales liées aux modalités de facturation des demandes de raccordements électriques dans le cadre d'opérations d'urbanisme.* Si des aides conséquentes étaient allouées jusqu'à fin 2008, à compter du 1^{er} janvier 2009, toute nouvelle demande de raccordement

qui nécessite une extension de réseau doit faire l'objet d'une prise en charge financière totale par la Commune. Seuls les frais de branchement seront facturés au pétitionnaire.

Face à ces charges nouvelles, **le Conseil Municipal décide d'instaurer la TLE** (Taxe Locale d'Équipement). La TLE est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments (les garages, les hangars, les bâtiments à usages agricoles ... en sont exclus). Le taux de la TLE fixé par la Loi est de 1 à 5 % et s'applique sur un barème prévu à l'article 1585 D du Code Général des Impôts. La Commission Urbanisme de la Commune, après diverses simulations, a retenu le taux de 2 % (soit environ 1 000 € pour une habitation de 120 m²). Ce taux est approuvé par le Conseil Municipal. La taxe est calculée en fonction de l'importance de la superficie des locaux et est payable en 2 fois (à 18 et 36 mois après l'autorisation de construire). Cette taxe, perçue au profit de la Commune, a le caractère d'une recette extraordinaire. **La TLE est affectée au financement des dépenses générales d'urbanisation de la Commune.**

Conformément au compte rendu de la séance du 7 août dernier, la Commission Assainissement s'est penchée sur l'épineux problème de disparité du coût d'un assainissement individuel par rapport à un assainissement collectif. Dans un souci d'équité, la Commission propose d'instaurer une PRE (Participation au Réseau d'Égout) à hauteur de 1 500 € (le fait générateur de la participation est l'autorisation permettant l'agrandissement, la reconstruction ou l'édification de nouveaux immeubles). **Le Conseil Municipal décide d'instituer la Participation au Réseau d'Égouts.** Cette participation remplacera la taxe de raccordement qui est actuellement de 600 €. **La PRE n'a pas le caractère d'imposition mais de remboursement de frais des sommes dues au titre du raccordement obligatoire à l'égout public.**

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Reconduction des subventions 2008.

Poursuite du curage des fossés.

Fourniture de tout-venant pour réparer les chemins.

Propositions "Programme de voirie 2009" :

- Route des Moulins de Beauregard, chemin de Rimeizenc, chemin de l'école et Place du Château, Place du Barri.

Compte tenu de la conjoncture actuelle et de la difficulté d'obtention des arrêtés de subventions pour les travaux d'investissement, **le volume des travaux de voirie sera fonction de la capacité de trésorerie de la Commune.**

QUESTIONS DIVERSES

Élagage

Le Maire évoque le courrier de France Télécom concernant la remise en état du réseau téléphonique suite aux intempéries de décembre. En effet, la Loi du 26 juillet 1996 indique que les élagages sont désormais à la charge des propriétaires. **Pour l'élagage proche des réseaux électriques, il convient de suivre attentivement les consignes édictées par ERDF.**

Pour la mise en œuvre de ces mesures, le Maire prendra l'arrêté correspondant.

L'Association des chasseurs a proposé, dans le cadre d'une "**Journée écologique**", de participer au débroussaillage d'un site à définir.

Plan d'alignement

Suite au relevé topographique de la rue du Château, il est confirmé qu'il sera nécessaire d'établir un plan d'alignement.

Quant à l'alignement concernant la grange RAMBIER, le Maire souligne avec satisfaction que les entretiens qu'il a eu avec Mademoiselle TAIX, propriétaire, ont abouti à un accord amiable.

Une convention tripartite (Conseil Général, Commune et propriétaire) sera signée, où seront consignées les obligations de l'une et des autres parties. La participation financière des collectivités est liée au permis de construire.

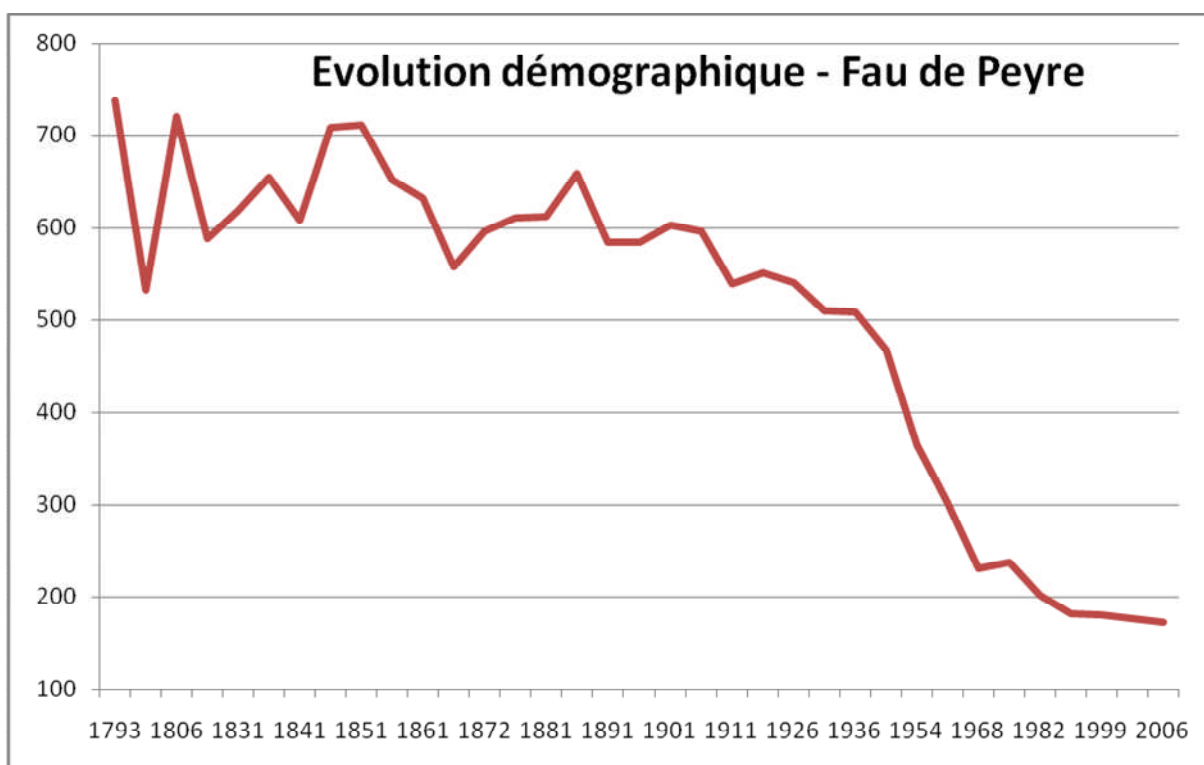
Manifestations

Repas des Aînés au restaurant *del Faôu*, début avril.

Le Conseil Municipal souhaite organiser annuellement un moment convivial. Prochainement, la Chorale de la "Terre de Peyre" donnera un concert et animera le goûter qui suivra, auquel toute la population est invitée.

Démographie

Le Conseil Municipal est interpellé par les chiffres de la population de la Commune et son évolution.



Depuis 1793 et ses 738 habitants, notre Commune ne compte plus aujourd'hui que 175 habitants.

Le Maire fait remarquer que notre Commune est la seule à continuer à perdre des habitants sur le Canton. Il est urgent de proposer des terrains à construire pour accueillir de nouvelles populations pour plus de vie et de dynamisme.

La séance est levée le 30 janvier à 1h15

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT

Pièces Jointes : Lettre de France Télécom - Plaquette "Elaguer" - ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2009.01

Information concernant Internet et le Haut Débit.

Le Président du Conseil Général a informé les Maires lors d'une récente réunion à Mende.

Après avoir fait le point sur l'autoroute numérique et les différentes technologies afin de passer de 84 à 94 % de la population desservi en haut débit, le partenaire est choisi et sa mission va durer 7 ans.

2 ans seront nécessaires à l'étude.

La mise en service est prévue pour fin 2010 et 2011 et le reste des 7 ans servira à l'amélioration du réseau et des zones blanches. Bien sûr, c'est l'étude qui dira quelle est la technologie à employer suivant les endroits, mais l'architecture de départ s'appuiera sur la fibre optique.

Donc, pour les gens pressés, il reste le produit de substitution qui est l'offre satellite. Les prix chutent et l'installation est réalisable par un passionné. Sinon, il faut faire poser et orienter la parabole par un antenniste. Ce système est entièrement autonome et ne mobilise pas une ligne France Télécom.

Avant toute chose, commencer par faire un test d'éligibilité ADSL sur le site www.ariase.com.

Ensuite, je peux toujours vous donner un conseil.

Daniel MANTRAND

